



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
85, route de Serry
ZA de Findrol
74250 FILLINGES

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 12 AVRIL 2023 A
ARBUSIGNY

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'Arbusigny sous la présidence de Monsieur Luc PATOIS.

Date de convocation du Comité : 04 avril 2023

Délégués titulaires en exercice : 30

Délégués titulaires présents : 21

Délégués suppléants remplaçants présents : 5

Délégués présents : 26

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26

Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Gianni GUERINI

Présents : Sarah BARBIER, Sylvia DUSONCHET, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Régis LAMURE, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Stéphane NOVEL, Alexandre ROSAY, Marcel JULIENNE, Gilles BERLIER, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Allain BERTHIER, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Luc PATOIS, Daniel REVUZ, Antoine VALENTIN, Mélanie LECOURT et Francis GOY

Dépôt de pouvoirs : Néant

Absents :

Excusés : Vincent LETONDAL et Jean-François BOSSON

Non excusés : François FILET et Bruno FOREL

Était également présente à l'Assemblée : Régine REMILLON

Heure d'ouverture de séance : 19H40

Heure de clôture de séance : 20H10

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 8 mars 2023
2. Informations sur les décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs délégués
3. Prochaine réunion
4. Marché public des assurances n°2023MAPA07 – Autorisation de lancement
5. Marché public de carburant n° 2023MAPA02 – Autorisation à signer
6. Convention de financement avec la société SAS Armarie Immobilier

7. Remboursement facture terrassement à Fillinges
8. Questions diverses
9. Informations diverses

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n° D23_04_12_37

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 8 MARS 2023

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité syndical réuni le 8 mars 2023 à Viuz-en-Sallaz

Délibération n° D23_04_12_38

OBJET : PROCHAINE REUNION

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

DE FIXER la prochaine réunion à Habère-Poche, le 10 mai 2023.

Délibération n° D23_04_12_39

OBJET : MARCHÉ PUBLIC DES ASSURANCES N°2023AOO07 - AUTORISATION DE LANCEMENT

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'AUTORISER le Président à lancer le marché public des assurances suivant une procédure formalisée en appel d'offres ouvert et pour une durée de 4 ans,

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D23_04_12_40

OBJET : MARCHÉ PUBLIC DE CARBURANT N°2023MAPA02 - AUTORISATION A SIGNER

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'ATTRIBUER le marché public de carburant mentionné ci-dessus à l'entreprise économiquement la plus avantageuse, aux conditions financières évoquées,

D'AUTORISER le Président à signer :

- Le marché public de carburant mentionné ci-dessus, aux conditions financières évoquées,
- Tout document relatif à l'attribution de ce marché de travaux,

DE CONSTATER que les crédits nécessaires 2023 ont été inscrits aux budgets primitifs assainissement et eau potable 2023,

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D23_04_12_41

OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA SOCIETE SAS ARMARIE IMMOBILIER

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'AUTORISER le Président à signer la convention annexée à la présente délibération,

D'AUTORISER le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n° D23_04_12_42

OBJET : REMBOURSEMENT FACTURE DE TERRASSEMENT A FILLINGES

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'AUTORISER le Président à rembourser l'abonné la somme de 6 084,50 € HT,

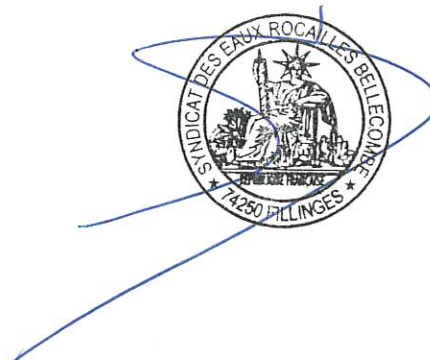
DE CHARGER le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

SIGNATURES DU PROCES-VERBAL

Le Secrétaire de Séance
Gianni GUERINI



Le Président du Syndicat
Luc PATOIS



Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le 17/05/2023



ID : 074-200036440-20230510-D23_05_10_43-DE